



Santiago, le 13 mars 1981

R.P. no 3 - MY/bp

an								a/a
Datum								
Visa								
EDA								
Ref. p. A. 21. 31.								

11 mars 1981 au Chili

Le 11 mars 1981 marque au Chili le début d'un mandat présidentiel de huit ans qu'exercera le général Pinochet (P). Cette journée fit bien évidemment l'objet ici des cérémonies coutumières en pareille circonstance (Te Deum à la cathédrale, défilé civico-militaire, etc.) L'élément le plus important en est toutefois le discours, de plus d'une heure, que P. adressa au pays de la salle des congrès du bâtiment administratif "Diego Portales", en présence de quelque deux mille cinq cents personnes, dont le corps diplomatique "in corpore".

Je ne cacherai pas que cet exposé causa une profonde désillusion. On aurait pu s'attendre en effet que, fort de la légitimité de son élection donnée par le plébiscite du 11 septembre 1980, P. veuille désormais couper avec le passé et tracer un programme de gouvernement pour l'avenir, se fondant sur la réconciliation nationale et sur un assouplissement du régime. Or, bien au contraire, P. choisit cette occasion pour raviver les événements déjà lointains du coup d'Etat de 1973, pour prononcer son habituelle diatribe contre le communisme et pour prôner un pouvoir exécutif autoritaire et fort. D'ouverture politique, de mesures tendant à associer peu à peu le peuple au fonctionnement de ses institutions, pas un mot. Et pourtant, cette nouvelle Constitution, que P. est censé mettre en vigueur durant cette période transitoire de huit ans, devrait permettre la mise en place, d'ici à 1989, d'un Congrès national élu. Même l'élaboration d'une loi organique sur les

./.

partis politiques - que P. avait annoncée en d'autres circonstances - ne fut pas mentionnée. A cet égard, les propos tenus par P. sont d'ailleurs de mauvais augure puisqu'il estima opportun de procéder également à une dure critique du parlementarisme, en qui il voit la source des maux dont a souffert le Chili.

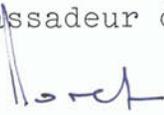
Ce même 11 mars, P. non seulement prorogea de trois mois l'état d'urgence qui succéda il y a quelques années à l'état de siège qui existait depuis 1973, mais encore proclama l'état de mise en danger de la paix intérieure, mesure expressément prévue à l'art. 24 des dispositions transitoires de la Constitution. Ce décret lui permet tant d'arrêter des suspects d'actes terroristes jusqu'à 20 jours que de restreindre le droit de réunion et la liberté d'information. Il apparaît donc bien que l'on assiste à un durcissement du régime et que P. entend utiliser les pouvoirs quasi-absolus que la loi fondamentale lui accorde.

L'homélie prononcée par le vicaire du cardinal-archevêque de Santiago en sa cathédrale fut l'antithèse vivante de l'exposé présidentiel. Elle porta sur les premiers commandements de l'Evangile et sur la recherche par les gouvernants du bien commun. Au demeurant, elle réussit le tour de force de ne pas mentionner une seule fois de son nom le président de la République. Le visage fermé et triste du cardinal Silva, tant lors du discours présidentiel qu'à la cathédrale pendant le Te Deum, montrait bien cependant les véritables sentiments qui l'ont animé tout au cours de cette journée. Le divorce entre l'Eglise et le pouvoir, éclatait ainsi au grand jour de l'inauguration du mandat. Au demeurant, il importe de souligner également que les deux seuls ex-Présidents encore en vie au Chili, soit le radical Alessandri et le démocrate-chrétien Frei, se sont abstenus de prendre part à une quelconque des cérémonies organisées ce jour.

Dans cette grisaille, peu d'éléments vraiment positifs. P. après une longue énumération chiffrée des succès économiques de son précédent septennat, réaffirme sa foi dans l'économie de marché et la libre concurrence. Soumettant le développement économique au progrès social et culturel du Chili, P. s'est étendu sur les nombreux programmes sociaux (plus de la moitié du budget de l'Etat), par lesquels il espère éliminer définitivement l'état d'extrême pauvreté de beaucoup de Chiliens et remédier à l'insuffisance de logements décentes. Une fois de plus, la non-discrimination entre sociétés étrangères et chiliennes, notamment quant à l'investissement de capitaux, est confirmée. Enfin, l'accent du développement économique sera mis sur l'exploitation des ressources hydro-électriques, dont le Chili est si riche et qui devrait ouvrir d'intéressants débouchés à notre industrie.

L'Ambassadeur de Suisse :




(Moret)